

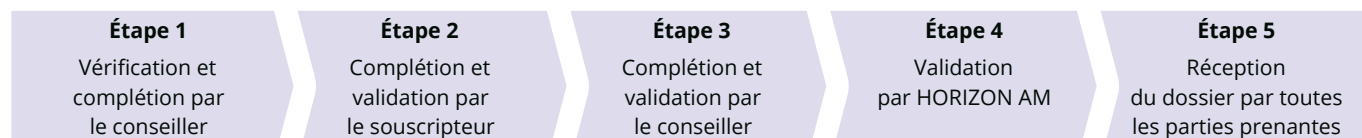
NOTICE EXPLICATIVE

À DESTINATION DES PARTENAIRES

INSTRUCTIONS POUR COMPLÉTER LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Ce document est remplissable informatiquement et peut être signé électroniquement. Vous pouvez faire le choix de le compléter et de le signer de façon manuscrite. Vous trouverez ci-dessous les 2 procédures possibles.

1. UTILISATION DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE



Étape 1, à effectuer par le conseiller

Page(s)	Section	Actions
p3	Désignation du conseiller	Compléter ou modifier le cas échéant (obligatoire)
p4-6	Catégorisation du souscripteur	Compléter (obligatoire)
p7-7	Identification de l'investisseur	Compléter ou modifier (optionnel)
p13	Déclaration d'origine des fonds	Compléter (optionnel)
p16-20	Bulletin de souscription	Compléter (optionnel)
p20/27	Engagement PEA/PEA-PME	Compléter (optionnel)
p30	Pièces justificatives	Télécharger les pièces justificatives (optionnel)

Cliquer sur «TERMINER ULTERIEUREMENT» pour remplir le DSO à un autre moment. Une fois rempli, cliquer sur « TERMINER » pour valider les informations saisies et passer à l'étape suivante.

Étape 2, à effectuer par le souscripteur

Page(s)	Section	Actions
p4-31	Dossier de souscription	Compléter ou modifier les informations saisies (obligatoire)
p6 p7 p20	Catégorisation de l'investisseur Identification de l'investisseur Bulletin de souscription	Signer chacune des sections en cliquant sur le bouton « SIGNER »
p30	Pièces justificatives	Télécharger les pièces justificatives (obligatoire)


Cliquer sur «TERMINER ULTERIEUREMENT» pour remplir le DSO à un autre moment. Une fois rempli, cliquer sur « TERMINER » pour valider les informations saisies et passer à l'étape suivante.
 En parallèle à la signature du document, le client doit effectuer le règlement :
 - par chèque à l'ordre de PERFORMANCE PIERRE 5
 - par virement (coordonnées bancaires en page 20)

Page(s)	Section	Actions
p6 p7 p20	Catégorisation de l'investisseur Identification de l'investisseur, Bulletin de souscription	Vérifier les informations saisie par le(s) souscripteur(s), Signer chacune des sections en cliquant sur le bouton « SIGNER »

Étape 3, à effectuer par le conseiller

Cliquer sur «TERMINER ULTERIEUREMENT» pour remplir le DSO à un autre moment. Une fois rempli, cliquer sur « TERMINER » pour valider les informations saisies. Le back-office d'HORIZON AM recevra le dossier pour vérification.

2. SANS UTILISER LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Vous pouvez à tout moment cliquer sur le symbole  dans la barre en haut de cette page pour arrêter le processus de signature électronique et terminer la procédure de manière manuscrite. Merci de joindre les pièces demandées, et d'envoyer le bulletin de souscription complet en 2 exemplaires et, le cas échéant, le chèque à l'ordre de PERFORMANCE PIERRE 5, à

HORIZON ASSET MANAGEMENT
 Back-Middle Office
 15, rue Cortambert - 75016 PARIS

| DÉSIGNATION DU CONSEILLER

Nom : Prénom(s) :

Raison sociale :

Forme juridique : SIREN :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville : Pays :

Nationalité : Qualité :

Numéro de téléphone : Adresse e-mail* :

Numéro d'agrément (ORIAS) : Nature de l'agrément : PSI CIF

**Cet email sera utilisé pour la signature électronique. En cas de mail erroné, merci de ne pas poursuivre la procédure électronique, mais de mettre à jour vos informations d'identification dans la rubrique «mon compte» de votre espace partenaire et de renouveler la demande de souscription.*

Paraphes

CATÉGORISATION

~ Une seule réponse possible

CLIENT NON-PROFESSIONNEL

~ Une réponse maximum

Il s'agit d'une catégorisation « par défaut », retenue dès lors que vous ne respectez pas les conditions réglementaires requises pour relever de la catégorie « client professionnel ». Vous bénéficiez du niveau d'information et de protection le plus élevé.

Sur option : Un client professionnel peut demander à être traité comme un client non-professionnel en application des dispositions de l'article D. 533-11 du CMF.



Pièce à joindre : lettre de changement de catégorie de client.

CLIENT PROFESSIONNEL (Voir article D533-11 du code monétaire et financier [CMF])

~ Une seule réponse possible

Cette catégorie correspond aux clients qui possèdent l'expérience, la connaissance et l'expertise nécessaires pour prendre eux-mêmes des décisions en matière d'investissement et évaluer les risques qu'ils encourent.

Si vous cochez la case « client professionnel », merci de nous communiquer les pièces justificatives dans le cas correspondant à votre situation :

Sur option

Un client non-professionnel - assimilé professionnel peut demander à être traité comme un client professionnel en application des dispositions de l'article D. 533-11 du CMF.



Pièce à joindre : lettre de changement de catégorie de client.

Si au moins 2 des 3 critères suivants sont réunis (cocher les cases correspondantes) :

détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500.000 euros ;

réalisation au cours des 4 derniers trimestres d'au moins 10 opérations sur instruments financiers d'un montant supérieur à 600 euros par opération;

occupation pendant au moins 1 an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.



Pièces à joindre : Relevé de portefeuille.



Pièces à joindre : Historique des opérations.



Pièces à joindre : Curriculum vitae.

Paraphes

<p>Conseiller,</p> <p>Fait à :</p> <p>Le :</p> <p>N° CIF :</p>	<p>Signature du Conseiller</p>	<p>Signature du souscripteur <i>ou de son représentant légal</i></p>
---	---------------------------------------	---

Paraphes

SOUSCRIPTEUR

Monsieur Madame

Nom :

Prénoms :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :

À :

Nationalité :

Adresse e-mail :

Adresse :

CP :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Profession :

Situation de famille

Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) Pacs

Marié(e)s sous le régime :

CO-SOUSCRIPTEUR

Monsieur Madame

Nom :

Prénoms :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :

À :

Nationalité :

Adresse e-mail :

Adresse :

CP :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Profession :

Lien avec le souscripteur

.....

REPRÉSENTATION DU SOUSCRIPTEUR

À remplir pour les indivisions, les mineurs et les régimes de protection

Monsieur Madame

Nom :

Prénoms :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : À :

Nationalité :

Profession :

Adresse e-mail :

Adresse :

CP : Ville :

Pays : Téléphone :

Paraphes

COORDONNÉES BANCAIRES DE L'INVESTISSEUR

Nom de la banque :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Nom du titulaire :

Numéro du compte :

Code Swift/BIC :

IBAN :

Contact :

<p>Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus, Fait à : Le :</p>	<p>Signature du souscripteur <i>ou de son représentant légal</i></p>	<p>Signature du co-souscripteur <i>ou de son représentant légal</i></p>
---	---	--

Paraphes

Cette fiche de renseignements, établie dans le cadre des dispositions des articles L.561-5 et L.561-10 du CMF, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans des sociétés non cotées, avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Vos réponses, destinées à l'information d'HORIZON ASSET MANAGEMENT (HORIZON AM) en qualité de président resteront strictement confidentielles.

SOUSCRIPTEUR

NOM : Prénom :

SITUATION PATRIMONIALE DU SOUSCRIPTEUR

Estimation globale du patrimoine : <80 K€ de 80 à 150 K€ de 151 à 500K€ de 501 à 800 K€
 ^ Une seule réponse possible
 de 801 à 1 500 K€ de 1 501 à 2 000k€ >2 000 K€

RÉPARTITION DU PATRIMOINE

Actifs Immobiliers

Résidence principale € %

Résidence secondaire € %

Immobilier d'investissement € %

Actifs Financiers

^ Compte titres, PEA, assurance vie en UC et en euros, contrat de capitalisation, PEE, € %

Trésorerie

^ Livrets, PEL, CEL, compte à terme, LDD, compte courant, € %

Actifs Professionnels

..... € %

REVENUS ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Revenus annuels de votre foyer fiscal : < 45 K€ Entre 45 et 75 K€ Entre 75 et 150 K€ > 150 K€
 ^ Une seule réponse possible

Revenus

^ Au moins une réponse

Professionnels : % Locatifs : % Valeurs Mobilières : % Pensions : %

Montant global des engagements financiers (Tous crédits confondus) :

^ Une seule réponse possible

< 10 000 € de 10 000 à 50 000 € de 50 000 à 150 000 € de 150 000 à 300 000 € > 300 000 €

IMPOSITION

Dernier montant de votre impôt sur le revenu (IRPP foyer fiscal) : €
 ^ ou impôt équivalent pour les résidents fiscaux étrangers

Êtes-vous assujetti à l'IFI : Oui Non

Si oui, quel est le montant de votre dernier IFI (*): € Année :

Quel est le niveau de l'assiette taxable :

^ Une seule réponse possible

entre 1.3 et 2 millions € entre 2 et 5 millions € entre 5 et 10 millions € > à 10 millions €

Part de vos actifs confiée à Horizon AM en % du patrimoine global : < à 10% > à 10%

Paraphes

OBJECTIFS ET HORIZON DE PLACEMENT DE L'INVESTISSEUR

- Votre horizon de placement : Court terme (< à 2 ans) Moyen terme (entre 2 et 5 ans)
^ Une seule réponse possible Moyen/Long terme (5 à 8 ans) Long terme (> à 8 ans)
- Vos objectifs de placement : Valoriser votre capital Diversifier vos placements
^ Au moins une réponse Optimiser vos performances Compléter vos revenus
 Préparer votre succession Optimiser votre fiscalité
 Constituer une épargne / un capital de précaution Préparer votre retraite
 Autre(s) (précisez) :

DÉTERMINATION DU PROFIL DE L'INVESTISSEUR

Q1. QUELLE SERAIT VOTRE RÉACTION SI LA VALEUR DE VOS INVESTISSEMENTS VENAIT À CHUTER BRUSQUEMENT ?

^ Une seule réponse possible

- Vous les conservez dans une politique de long terme Vous les vendez afin de limiter vos pertes Vous en profitez pour investir

Q2. PENSEZ-VOUS QUE VOTRE REVENU DANS LES PROCHAINES ANNÉES VA ?

^ Une seule réponse possible

- Augmenter Baisser Stagner

Q3. QUEL EST LE RENDEMENT ATTENDU DE VOTRE INVESTISSEMENT, ET QUEL NIVEAU DE RISQUE ÊTES-VOUS PRÊT À SUPPORTER POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF ?

^ Une seule réponse possible

- Pour viser une performance de 3%, vous accepteriez une éventuelle perte en capital de 5% : Défensif
 Pour viser une performance de 5%, vous accepteriez une éventuelle perte en capital de 15% : Équilibré
 Pour viser une performance de 7%, vous accepteriez une éventuelle perte en capital de 30% : Offensif

^ Hypothèses non contractuelles destinées à illustrer différentes évolutions de capital afin de définir votre appétence au risque et ne préjugent en rien des résultats futurs. La perte en capital peut donc être supérieure aux chiffres indiqués dans les hypothèses. Plus l'objectif de rentabilité choisi est élevé, plus le risque de perte en capital est important.

Q4. QUEL RISQUE ÊTES-VOUS PRÊT À SUPPORTER ?

^ Une seule réponse possible

Votre profil d'investisseur est donc :

- Un risque nul et une rentabilité très faible Sécurisé
 Un risque nul et une rentabilité faible Prudent
 Un risque faible et une rentabilité moyenne Modéré
 Un risque moyen pour saisir des opportunités Équilibré
 Un risque élevé pour rechercher des plus-values importantes Dynamique

Si vous investissez dans des sociétés non cotées exposées à un risque moyen ou élevé, ne correspondant donc pas à votre profil de risque, cochez la case suivante :

- En dépit de vos préconisations j'ai (nous avons) choisi d'investir sur des parts de PME qui présentent un profil de risque plus élevé que mon (notre) profil d'investisseur déterminé ci-dessus et qui sont donc susceptibles d'enregistrer des variations tant à la hausse qu'à la baisse ou des risques de perte en capital.

Paraphes

Q5. CONNAISSEZ-VOUS LES INSTRUMENTS FINANCIERS SUIVANTS ?

^ Colonnes « connaissance » et « opérations réalisées » : une seule réponse possible, colonne « réalisation » : au moins une réponse

Instruments financiers	Connaissance		Opérations réalisées au cours des 12 derniers mois			Réalisation			
	Oui	Non	Aucune	Entre 1 et 5	+ de 5	Des gains	Des pertes	Jamais utilisé	Montant Moyen
Actions cotées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Obligations cotées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fonds communs de placement/ SICAV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Produits monétaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Trackers/ETF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Parts de SCPI (ou OPCI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Parts de Sociétés Civiles Immobilières (SCI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Parts de Société d'Investissement Immobilières Cotées (SIIC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Produits de défiscalisation (FCPI, FIP, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Titres de sociétés de capital non cotées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Warrants/certificats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Contrats financiers (futures, options...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Q6. AVEZ-VOUS OU (AVEZ-VOUS DÉJÀ EU) UN PORTEFEUILLE GÉRÉ SOUS MANDAT ?

Oui Non

Q7. GÉREZ-VOUS VOUS-MÊME VOTRE PORTEFEUILLE ?

Oui Non

Si oui, depuis : Moins de 3 mois Plus de 3 mois

Q8. VOUS ÊTES DONC UN INVESTISSEUR...

^ Une seule réponse possible

Débutant Moyennement expérimenté Expérimenté

Paraphes

Q9. AVEZ-VOUS EXERCÉ PENDANT AU MOINS UN AN, UNE POSITION PROFESSIONNELLE EXIGEANT UNE CONNAISSANCE DES INVESTISSEMENT EN INSTRUMENTS FINANCIERS ?

Oui Non

Q10. DE VOTRE POINT DE VUE, LES OPÉRATIONS SUIVANTES COMPORTENT-ELLES DES RISQUES SUR LE CAPITAL INVESTI ?

Investissement en instruments financiers négociés sur les marchés financiers : Oui Non

Investissement en actifs immobiliers : Oui Non

Q11. AVEZ-VOUS CONSCIENCE QUE CET INVESTISSEMENT REPRÉSENTE UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ?

Oui Non

Q12. ÊTES-VOUS FINANCIÈREMENT EN MESURE DE SUPPORTER CE RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ?

Oui Non

Si vous avez répondu « non » à une ou plusieurs questions, vos objectifs ne semblent pas être en adéquation avec les caractéristiques de l'offre. Horizon Asset Management vous invite à vous rapprocher de votre conseiller financier personnel qui pourra utilement compléter votre information et vous préciser l'adéquation d'un produit avec votre profil.

FATCA (FOREIGN ACCOUNT TAX COMPLIANCE ACT)

Avez-vous la nationalité américaine ? Oui Non

Etes-vous résident fiscal américain ? Oui Non

Êtes-vous né aux Etats-Unis ? Oui Non

Avez-vous une adresse postale ou de domicile actuel aux Etats-Unis (y compris les boîtes postales américaines) ? Oui Non

Avez-vous un numéro de téléphone aux Etats-Unis ? Oui Non

Avez-vous un ordre de virement permanent de fonds vers un compte détenu aux Etats-Unis ? Oui Non

Avez-vous procuration ou délégation de signature donnée à une personne avec adresse aux Etats-Unis ? Oui Non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des réponses apportées au présent questionnaire et certifie :

être une « US Person » au sens de la législation fiscale américaine.

ne pas être une « US Person » au sens de la législation fiscale américaine.

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE (ARTICLE R 561-18 DU CMF *)

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

Oui** Non

Si Oui, indiquez la fonction occupée et le pays :

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des douze derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

Oui** Non

Si Oui, indiquez la fonction occupée et le pays :

Paraphes

* Article R561-18 (Créé par Décret n°2018-284 du 18 avril 2018 - art. 35) : I. – Pour l'application du 2° de l'article L. 561-10, une personne exposée à des risques particuliers en raison de ses fonctions est une personne qui exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes : 1° Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; 2° Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger ; 3° Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; 4° Membre d'une cour des comptes ; 5° Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; 6° Ambassadeur ou chargé d'affaires ; 7° Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; 8° Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; 9° Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein. II. – Sont considérées comme des personnes connues pour être des membres directs de la famille des personnes mentionnées au I : 1° Le conjoint ou le concubin notoire ; 2° Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; 3° Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; 4° Les ascendants au premier degré. III. – Sont considérées comme des personnes étroitement associées aux personnes mentionnées au I : 1° Les personnes physiques qui, conjointement avec la personne mentionnée au I, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger ; 2° Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit de la personne mentionnée au I ; 3° Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne mentionnée au I.

** Dans le cadre de la mise en oeuvre des 4^e et 5^e directives de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, nous sommes tenus de réunir des informations complémentaires concernant les Personnes Politiquement Exposées. Si vous avez coché "Oui" à la question ci-dessus, merci de bien vouloir renseigner le questionnaire relatif aux PPE.

J'ATTESTE

- que ce document a été établi sur la base d'informations que j'ai communiquées à mon conseiller et que celles-ci sont exactes et sincères à la date de la signature ci-dessous et qu'elles correspondent à ma situation actuelle et m'engage à vous informer de toute modification significative pouvant intervenir dans le futur ;
- que les décisions d'investissement mentionnées ci-dessus le sont sur la base de la réglementation fiscale actuellement en vigueur et que nul ne pourra être tenu responsable de toute modification ultérieure de cette réglementation ;
- avoir pris connaissance au préalable des informations et de la documentation relatives à l'investissement dans la Société transmises par mon conseiller ;
- que l'investissement dans la Société constitue une solution pertinente au regard des informations que j'ai fournies quant à mes besoins, à ma situation, à mon expérience et connaissance du marché des instruments financiers ;

JE RECONNAIS EXPRESSÉMENT AVOIR REÇU

- le document d'information présentant la société,
- les documents d'information réglementaires sur le (ou les) produit(s) concerné(s),
- toutes les explications sur les services et produits proposés, notamment sur les risques et les frais associés, qui me permettent de réaliser mon opération en parfaite connaissance de cause.
- **Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause, en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.**

Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par HORIZON AM. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos investissements en interne ou avec des prestataires / sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation par HORIZON AM, de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre

Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 10 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés en écrivant à HORIZON AM, 21 B rue Jacques Cartier – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX ou par mail à : contact@horizon-am.fr. En outre, vous êtes informé que HORIZON AM, met en oeuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès est conforme à l'article L.561-45 du Code Monétaire et Financier.

Le conseil en investissement a été fourni sur la base des informations recueillies auprès du client.

Conseiller, Fait à : Le : N° CIF :	Signature du Conseiller	Signature du souscripteur ou de son représentant légal
--	--------------------------------	--

INVESTISSEUR

Nom : Prénom :

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

Soit un total de (frais compris) : €

Provenance des fonds : France Union européenne
 Hors France (précisez)
 Hors Union européenne (précisez)

Si le paiement est effectué par une autre personne que le souscripteur ci-dessus, en préciser le motif :

.....
.....

ORIGINE DES FONDS FINANÇANT L'INVESTISSEMENT

^ Au moins une réponse

- Épargne accumulée
- Réinvestissement suite à une vente d'actifs immobiliers
- Réinvestissement suite à une vente d'actifs mobiliers
- Emprunt auprès de (préciser le nom de l'établissement et le montant) :
Établissement : Montant :
- Héritage
- Donation
- Autres (préciser) :

JUSTIFICATIF(S) DEMANDÉ(S)

- Épargne Copie du ou des relevés de comptes d'épargne (+ copie de l'avis d'imposition sur demande)
- Réemploi des fonds Copie du relevé d'opération
- Cession d'actifs immobiliers Copie de l'acte de vente et/ou du chèque émis par le notaire
- Cession d'actifs mobiliers Copie du relevé d'opération de vente des titres
- Héritage Copie du courrier avec l'objet du règlement et du chèque émis par le notaire
- Donation Copie du courrier avec l'objet du règlement et du chèque émis par le notaire
- Prestations / Indemnités Copie des bulletins de salaires ou du courrier ou du chèque émis par l'entreprise
- Autres Tout justificatif mentionnant le montant et l'origine du versement



Justificatif(s) à joindre

Paraphes

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Code ISIN	FR0013510740
Nom de l'initiateur	Horizon Asset Management
Devise du produit	EUR
Contact	Appelez-le +33 1 73 00 59 40 pour de plus amples informations
Autorité compétente	Autorité des marchés financiers, France
Date de production	29/03/2021
Activité d'Horizon AM	Gestion de FIA avec une activité immobilière et de capital-investissement immobilier

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

Type : Société en commandite par actions à capital variable

Objectifs : La stratégie d'investissement pourra être mise en oeuvre par la Société directement, ou indirectement en prenant des participations dans des Sociétés de Projet auxquelles elle consentira des apports en compte courant, (y) en souscrivant à des emprunts obligataires émis par des Sociétés de Projet ou (z) en consentant des apports en compte courant à une Société Liée. L'activité de la Société est essentiellement de réaliser et/ou investir dans des opérations immobilières de promotion et de marchand de biens en France. Dans le cadre d'un investissement indirect, la prise de participation de la Société dans une société de projet pourra être majoritaire ou minoritaire et pourra co-investir avec des sociétés liées selon les règles énoncées dans le Prospectus. La société de projet, société civile ou commerciale, aura la qualité de maître d'ouvrage et sera en charge de réaliser le projet immobilier en suivant l'évolution de la construction ou la rénovation du bien immobilier jusqu'à la commercialisation de ses lots. La durée prévisionnelle de réalisation d'une opération immobilière sera au minimum de 12 mois pour une opération de marchand de biens et de 24 mois pour une opération de promotion immobilière. Ce n'est qu'au terme de la réalisation de l'opération que la Société peut bénéficier de la plus-value générée. Pour cette raison, la Société recommande aux Souscripteurs une période d'investissement comprise entre 6 ans et 7 ans afin que la Société puisse réaliser, selon les opportunités de marché, plusieurs rotations de projets de marchand de biens et/ou de promotion immobilière. La notion de rotations de projets caractérise les cycles d'achat et de revente d'actifs immobiliers. À ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que c'est au terme de ces cycles que la Société pourra atteindre son objectif de performance optimale et être en mesure de distribuer les bénéfices à ses actionnaires.

Investisseurs de détail visés : Performance Pierre 5 est un fonds d'investissement alternatif (« FIA ») avec offre ouverte au public d'un montant de 30 millions d'euros, dont les règles de fonctionnement sont fixées par son Prospectus. Ce FIA est destiné à une clientèle d'investisseurs non professionnels, et plus particulièrement à toute personne physique ou morale qui souhaite investir dans un fonds dont le montant minimum de souscription est fixé à 10000 euros pour une période d'investissement conseillée comprise entre 6 ans et 7 ans.

Assurance : non-applicable, la Société ne bénéficiant pas de garantie de capital.

Paraphes

INDICATEUR DE RISQUE

Risque faible

Risque élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 7 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le fonds dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés immobiliers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de perte en capital : Le capital que vous investissez dans la Société n'est ni garanti, ni protégé. En conséquence la Société ne peut écarter les risques de perte partielle ou totale d'investissement ou de mauvaise rentabilité pour les Souscripteurs.

Risque de liquidité : En cas de demande de rachat, l'attention des Souscripteurs est attirée sur le fait que leur demande de retrait pourrait ne pas être intégralement exécutée, et que la liquidité des Actions n'est donc pas pleinement garantie.

Autres risques : Performance Pierre 5 sera également exposé à des risques liés à l'activité de la société, de conflits d'intérêts, aux charges, d'endettement, au droit de retrait et de caducité tels que décrits dans le Prospectus.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Période de détention recommandée ▼

INVESTISSEMENT DE 10 000 €		1 AN	4 ANS	7 ANS
SCÉNARIOS				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 512 €	7 891 €	7 506 €
	Rendement annuel moyen	-14.88%	-5.75%	-4.02%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 265 €	10 478 €	11 990 €
	Rendement annuel moyen	-7.35%	1.17%	2.63%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 672 €	11 388 €	13 402 €
	Rendement annuel moyen	-3.28%	3.30%	4.27%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 119 €	12 414 €	15 028 €
	Rendement annuel moyen	1.19%	5.56%	5.99%

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir dans l'hypothèse d'un montant de collecte de 30 millions d'euros en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants : un investissement de 10 000 € et des durées de détention d'1 an, de 4 ans et de 7 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Paraphes

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI HORIZON AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Horizon AM est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps : il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts, relatif au produit, sur votre investissement au fil du temps.

Période de détention recommandée ▼

(MONTANTS EXPRIMÉS EN EUROS) INVESTISSEMENT DE 10 000 €	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 4 ANS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 7 ANS
Coûts totaux	1 281 €	3 054 €	5 597 €
RIY (Réduction du rendement) par an	12.81%	6.32%	5.33%

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-après indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Paraphes

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée : 1.33%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie : 0.00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille : 0.00%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents : 3.75%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats : 0.00%	Non applicable.
	Commissions d'intéressement : 0.16%	L'incidence des commissions d'intéressement. Nous prélevons ce montant dès la performance est supérieure à 5 % de la plus-value.

Les frais de distribution de 5% (PP5) seront intégralement reversés aux distributeurs (CIF).

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Le Gérant recommande aux Souscripteurs une période d'investissement comprise entre 6 à 7 ans afin que PERFORMANCE PIERRE 5 puisse réaliser, selon les opportunités de marché, plusieurs rotations de projets de marchand de biens et/ou de promotion immobilière. La notion de rotation de projets caractérise les cycles d'achat et de revente d'actifs immobiliers. A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que c'est au terme de ces cycles que PERFORMANCE PIERRE 5 pourra atteindre son objectif de performance optimale et être en mesure de distribuer les bénéfices à ces actionnaires. Les associés bénéficient annuellement de la faculté de demander leur retrait, par lettre recommandée avec accusé de réception, entre le 1er juillet et le 31 juillet de l'année en cours, lesquelles seront honorées dans la limite de 5 % du montant du capital social souscrit à la clôture de l'exercice précédent.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant PERFORMANCE PIERRE 5 ou le comportement de son initiateur ou de la personne qui vous fournit des conseils au sujet de cette Société ou qui la vend peut-être adressée au siège social (21 B rue Jacques Cartier, 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX) et au bureau commercial de PERFORMANCE PIERRE 5 (15, rue Cortambert, 75116 PARIS).

Tél. : +33 1 73 00 59 20

E-Mail : reclamation@horizon-am.fr

Vous pouvez également saisir les médiateurs de l'Autorité des marchés financiers en France :

Autorité des marchés financiers, 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France,

Tél. : +33 1 53 45 60 00

Site internet : www.amf-france.org

HORIZON AM s'engage à faire parvenir au client un accusé de réception sous un délai de 10 jours, dans l'hypothèse où sa réclamation ne pourrait être traitée plus rapidement. A compter de la date de cet accusé de réception, la demande sera traitée dans un délai qui ne pourra excéder 2 mois. La politique de gestion des conflits d'intérêts d'HORIZON AM est disponible gratuitement sur son site internet.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour de plus amples informations, nous tenons également à disposition de l'investisseur le prospectus, les statuts, le bulletin de souscription et le reporting. La prestation d'Asset Management de ce produit sera externalisée entièrement auprès de la société Horizon Engineering Management, société membre du groupe (au sens marketing) Horizon. La politique de gestion des conflits d'intérêts d'Horizon Asset Management est disponible sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande.

EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES

Société en commandite par action à capital variable minimum de 37.000 euros

Siège social 21, rue Jacques Cartier
78960 Voisins-le-Bretonneux
827 511 189 RCS Versailles (la « Société »)

Code ISIN FR0013510740

MONTANT ET MODALITÉS DE L'OFFRE

Aux termes (i) d'un prospectus (le « Prospectus ») établi en application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, ayant reçu le numéro d'approbation 21-269 en date du 01/07/2021 et (ii) des décisions du Gérant de la Société en date du 29/06/2021, il est proposé au public la souscription de 300.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 100 euros par action, à émettre par la Société (les « Actions »), selon les termes et conditions suivantes (ci-après l'« Offre ») :

- le prix de souscription d'une Action est égal à la valeur nominale, soit 100 euros ;
- l'Offre porte sur la souscription de 300.000 Actions ordinaires nouvelles, ayant pour effet de porter le capital de la Société de 37.000 euros à 30.000.000 euros en cas de souscription intégrale des Actions ;
- l'Offre sera caduque si, à l'issue de la période de souscription des Actions, le montant total des souscriptions est inférieur à 1.500.000 euros (le « Seuil de Caducité ») ;
- au-delà du Seuil de Caducité, le capital social se trouvera augmenté au fur et à mesure de la souscription des actions par les souscripteurs et du versement des fonds correspondants ;
- en cas de souscription de l'intégralité des Actions, le montant du Capital Plafond, fixé à 30 millions d'euros, ne serait pas atteint ;
- le montant minimum de souscription par souscripteur est de 10.000 euros (correspondant à 100 Actions) ;
- au-delà du Seuil de Caducité, les souscriptions seront reçues et capitalisées, quel que soit le pourcentage de souscription effectif au titre de l'Offre. L'Offre sera ainsi maintenue quel que soit le montant des sommes souscrites dans la double limite du Seuil de Caducité et du montant maximum de souscription de 30.000.000 euros ;
- les associés commanditaires fondateurs ne bénéficient pas d'un droit préférentiel de souscription sur la souscription des 300.000 Actions nouvelles, lesquelles seront attribuées aux souscripteurs (ci-après le « Souscripteur »), selon la règle du « premier arrivé, premier servi » (sous réserve d'un dossier complet et régulier) selon le processus de souscription suivant :
 - Afin de souscrire des Actions, le Souscripteur devra, au plus tard le 1er juillet 2022 à minuit, adresser à la société Horizon Asset Management (ci-après « HAM »), un bulletin de souscription en 3 exemplaires accompagné des documents suivants (ci-après le « Dossier de Souscription ») : pour les personnes physiques : fiche connaissance client, identification de l'investisseur, déclaration d'origine des fonds, justificatif d'origine des fonds, copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité recto/verso, passeport – 2 pièces pour un résident français de nationalité étrangère) en cours de validité, copie d'un justificatif de résidence (facture, eau, gaz, etc.) de moins de trois (3) mois, relevé d'identité bancaire et chèque ou ordre de virement et, pour les PEA/PEA-PME-ETI, l'ordre de virement depuis le compte espèces
 - la Société attribuera les Actions aux Souscripteurs selon la règle du « premier arrivé, premier servi » (sous réserve d'un dossier complet et régulier), étant précisé que dans l'hypothèse où la souscription du dernier Souscripteur ferait dépasser le plafond de l'Offre (30.000.000 d'euros), sa souscription ne sera pas prise en compte, sauf à ce que ce dernier accepte de limiter le montant de sa souscription au solde permettant d'atteindre le plafond de l'Offre, soit 30.000.000 d'euros ;
 - HAM restituera, au plus tard le 22 juillet 2022
 - , les dossiers de souscription excédentaires aux Souscripteurs et procédera à la restitution de leur souscription ; Il est précisé que la date de réception par HAM d'un dossier complet de souscription fera foi de l'ordre d'arrivée des Souscripteurs. HAM se chargera de la vérification des pièces du dossier ;
 - les actions nouvelles devront être intégralement libérées à la souscription en numéraire (par chèque ou virement, ou virement du compte espèces PEA ou PEA/PME) ;

Paraphes

- les souscriptions seront reçues à compter du lendemain de l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus d'information de l'Offre (à compter de la date de mise en ligne du Prospectus sur le site internet <http://horizon-am.fr/performance-pierre-5>) et jusqu'au 1er juillet 2022, sauf clôture anticipée en cas de souscription intégrale des Actions ;
- les actions nouvelles devront être intégralement libérées à la souscription en numéraire (par virement, chèque ou virement du compte espèces PEA ou PEA-PME) ;
- les souscriptions seront reçues à compter du 02/07/2021 et jusqu'au 01/07/2022, sauf clôture anticipée en cas de souscription intégrale des Actions ;
- les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés sur le compte :

Titulaire
PERFORMANCE PIERRE 5

BIC	IBAN
SOGEFRPP	FR76 3000 3021 9000 0201 5850 102

Domiciliation
21 RUE JACQUES CARTIER - 78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Code banque	Code guichet	N°compte	Clé RIB
30003	02190	00020158501	02

- les Actions souscrites porteront jouissance à la dernière des deux dates suivantes :
 - signature d'un bulletin de souscription complet en 3 exemplaires, accompagné du Dossier de Souscription dont le contenu figure ci-avant ; et
 - libération intégrale des Actions souscrites.

À compter de leur date de jouissance, elles seront complètement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales ; L'émission ne fait l'objet d'aucune garantie de bonne fin, au sens des dispositions de l'article L. 225-145 du Code de commerce. Le Gérant pourra retirer les fonds reçus au titre des souscriptions à l'Offre avant la clôture de la période de souscription susvisée ;

1. IDENTITÉ DU (DES) SOUSCRIPTEUR (S) / ÉTAT CIVIL

SOUSCRIPTEUR

Monsieur Madame

Nom :

Prénoms :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :

À :

Nationalité :

Adresse e-mail :

Adresse :

CP : Ville :

Pays : Téléphone :

Situation de famille

Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e) Pacs

Marié(e)s sous le régime :

CO-SOUSCRIPTEUR

Monsieur Madame

Nom :

Prénoms :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :

À :

Nationalité :

Adresse e-mail :

Adresse :

CP : Ville :

Pays : Téléphone :

Lien avec le souscripteur

.....

Paraphes

2. DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE L'INVESTISSEUR

- a l'Investisseur est une personne physique qui n'est pas soumise à une quelconque mesure limitant sa capacité à s'engager au titre des présentes ;
- b l'Investisseur a la capacité financière de supporter le risque économique de son engagement dans Performance Pierre 5 (le « **placement** ») ; il dispose de moyens suffisants pour subvenir à ses besoins actuels et à de possibles imprévus et n'a pas de besoin de liquidité eu égard à son engagement dans la Société ;
- c l'Investisseur a (i) suffisamment de connaissances et d'expérience dans les domaines financier et des affaires pour être capable d'évaluer les avantages et de supporter les risques économiques du placement (ii) bénéficié d'un conseil en investissement ;
- d dans le cas où l'Investisseur a bénéficié d'un conseil en investissement, l'Investisseur a été suffisamment informé et conseillé et à cet égard, (i) son conseiller s'est renseigné sur son expérience, (ii) le placement qui lui a été proposé est adapté à sa situation et (iii) toutes les informations utiles lui ont été communiquées afin de lui permettre de prendre une décision de placement en toute connaissance de cause ;
- e qu'il a entièrement revu et compris le contenu du Prospectus d'Emission, et que les informations contenues dans ces documents sont suffisantes pour permettre à l'Investisseur d'évaluer les risques inhérents au placement ;
- f ce placement a été décidé sur la base du Prospectus d'émission et l'Investisseur déclare, en sa qualité d'Investisseur, en avoir approuvé les termes et conditions sans aucune réserve
- g l'Investisseur reconnaît que (i) la Société de Gestion de Portefeuille l'a alerté, au travers du présent Bulletin de Souscription, sur les risques du placement et (ii) qu'il a lu et compris les risques liés au placement, tels qu'exposés dans le Prospectus d'émission, et (iii) l'Investisseur déclare qu'il a compris en toute connaissance de cause les risques qui y sont décrits ;
- h l'Investisseur reconnaît qu'un placement dans la Société implique des risques significatifs et il en a conclu qu'un placement était un investissement approprié pour lui et, qu'à la date des présentes, l'Investisseur pourrait supporter une perte totale de son placement ;
- i en ce qui concerne les aspects juridiques, fiscaux, financiers et les autres aspects économiques de ce placement, l'Investisseur a procédé à ses propres recherches et a consulté et s'est uniquement reposé sur l'avis de ses propres conseils juridiques, financiers, afin d'évaluer les avantages à investir et les risques encourus ;
- j l'Investisseur a consulté son propre conseil fiscal en ce qui concerne les conséquences fiscales qu'il encourt à raison de son placement et il ne s'est pas fié à la Société de Gestion de Portefeuille ou un autre Investisseur pour une telle consultation ;
- k sous réserve de l'accord de la Société de Gestion de Portefeuille en cas de souscription initiale, l'Investisseur est, le cas échéant, dûment autorisé à devenir Investisseur, et est autorisé à souscrire à la Société. Il a tout pouvoir, droit, autorité et capacité pour conclure et remettre le présent Bulletin de Souscription et exécuter les obligations qui en découlent pour lui. La ou les personnes qui signent le présent Bulletin de Souscription pour le compte de l'Investisseur et donnent les présentes garanties en son nom ont été dûment autorisées à le faire par l'Investisseur et le présent Bulletin de Souscription, dès lors qu'il sera accepté par la Société de Gestion de Portefeuille, ainsi que le Prospectus d'émission, seront considérés comme des engagements valables, ayant force obligatoire et exécutoire à l'égard de l'Investisseur en conformité avec leurs termes ;
- l l'exécution du présent Bulletin de Souscription, la souscription de l'Investisseur à la Société, l'exécution de ses engagements selon les termes du Prospectus d'émission et l'exécution des opérations prévues par les présentes et par le Prospectus d'émission (a) ne contreviennent pas ni ne violent en aucune façon (i) toute règle qui lui est applicable ou (ii) tout accord ou tout autre acte auquel il est partie ou par lequel il est lié, ou (iii) toute autorisation, licence, jugement, décret, loi, directive, règle, réglementation ou toute décision

Paraphes

- de justice qui lui est applicable ou est applicable à ses actifs, et (b) ne requièrent aucune autorisation d'aucune autorité externe compétente qui n'ait été préalablement obtenue ;
- m qu'il accepte que la Société de Gestion de Portefeuille puisse révéler des informations relatives, à l'identité des Investisseurs et au montant de leur engagement respectifs dans la Société, à toute autorité gouvernementale (y compris les autorités fiscales), aux Investisseurs, aux investisseurs potentiels ou à toute Personne concernée dans le cadre d'un Investissement ;
- n toute information que l'Investisseur a fournie ou fournira à la Société de Gestion conformément au présent Bulletin de Souscription et au Prospectus d'émission concernant son nom, son domicile et son expérience en matière d'engagement, est vraie, correcte et complète à la date de la présente souscription ou à la date à laquelle l'information est fournie. Dans l'hypothèse où il y aurait un changement dans ces informations, l'Investisseur adressera immédiatement par écrit à la Société de Gestion de Portefeuille un rectificatif ou une modification de l'information concernée ;
- o l'Investisseur reconnaît qu'un exemplaire du présent Bulletin de Souscription et du Prospectus d'émission lui ont été remis ;
- p l'Investisseur reconnaît avoir été informé des modalités spécifiques de rachat des actions de la Société, toute demande de rachat des actions ; et
- q si l'Investisseur divulgue une information relative à l'évaluation de ses actions dans la Société ou tout indice de mesure de la performance de la Société, il accompagnera cette divulgation d'une déclaration précisant que cet indice de mesure ne reflète pas nécessairement la performance actuelle ou attendue de la Société et qu'il ne devrait pas être utilisé pour comparer les retours sur engagements de la Société par rapport aux retours sur engagements d'autres fonds, et qu'il n'a, en aucune manière, été approuvé par la Société de Gestion de Portefeuille.

3. BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Après avoir pris pleine et entière connaissance (i) des statuts de la Société, (ii) du Prospectus d'émission, (iii) du procès-verbal des décisions de la gérance en date du 29/06/2021 et (iv) des conditions et des modalités de l'Offre, après avoir pris acte que la présente souscription pouvait représenter un risque en capital pour le **Souscripteur**,

Déclare :

- souscrire, par le présent bulletin, à [nombre d'actions en chiffres] Actions de la Société, de 100 euros de valeur réelle chacune,
- libérer les Actions souscrites, à hauteur de la totalité de leur valeur d'émission, soit la somme globale de : [montant de la souscription en chiffres] **Euros** [montant de la souscription en lettres] , par chèque ou virement, ou virement du compte espèces PEA ou PEA/PME.

Paraphes

| AVEC MA SOUSCRIPTION

OPTION 1 : JE SOUSCRIS EN NOMINATIF PUR

Un chèque à l'ordre de « Performance Pierre 5 » n°
provenant de l'établissement bancaire

ou

Une demande de virement bancaire de mon compte courant n°
au compte de « Performance Pierre 5 » n° 30003 02190 00020158501 02

d'un montant de euros
(indiquer le montant en chiffres et en lettres) représentant la totalité de mon apport.

OPTION 2 : JE SOUSCRIS DANS LE CADRE DE MON PEA

Une demande de virement de mon compte espèces PEA n°
tenu par l'établissement bancaire

au compte de « Performance Pierre 5 » n° 30003 02190 00020158501 02 d'un montant de
..... euros

(indiquer le montant en chiffres et en lettres) représentant la totalité de mon apport. J'atteste que mon compte-
espèces a bien été crédité avant la souscription à Performance Pierre 5 du montant de la souscription.

OPTION 3 : JE SOUSCRIS DANS LE CADRE DE MON PEA-PME

Une demande de virement de mon compte espèces PEA-PME n°
tenu par l'établissement bancaire

au compte de « Performance Pierre 5 » n° 30003 02190 00020158501 02 d'un montant de
..... euros

(indiquer le montant en chiffres et en lettres) représentant la totalité de mon apport. J'atteste que mon compte-
espèces a bien été crédité avant la souscription à Performance Pierre 5 du montant de la souscription.

OPTION 4 : JE SOUSCRIS DANS LE CADRE DE MON COMPTE-TITRES

Une demande de virement de mon compte réalisant l'investissement de mon compte-titres
n°

tenu par l'établissement bancaire

au compte de « Performance Pierre 5 » n° 30003 02190 00020158501 02 d'un montant de
..... euros

J'atteste que mon compte-espèces a bien été crédité avant la souscription à Performance Pierre 5 du montant
de la souscription.

Paraphes

Je reconnais avoir été informé(e) de l'existence et des modalités du délai de réflexion, et en avoir bénéficié le cas échéant, conformément aux dispositions applicables du Code monétaire et financier. Par ailleurs, j'atteste que le présent investissement est conforme à ma situation financière, à mon expérience et à mes objectifs en matière de placements financiers.

Fait à

Le :

Signature(s) du (des) souscripteur(s)

Bon pour souscription à

[nombre en lettres]

([nombre en chiffres])

Actions nouvelles de la société Performance Pierre 5

^A défaut de mentionner le nombre d'Actions en lettres, le bulletin de souscription sera réputé incomplet et la souscription non avenue.

à compléter/signer par le titulaire et à remettre à son Agence

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Banque gérante de votre PEA :

Adresse agence :

Compte PEA n° :

Par la présente, je vous informe de mon intention de procéder à l'acquisition en PEA des titres suivants :

Nombre de titre

Montant global (EUR)

Code ISIN FR0013510740

Désignation de la société émettrice Performance Pierre 5 - Société en commandite par action à capital variable minimum de 37.000 euros
(dénomination et siège social) 21 RUE JACQUES CARTIER - 78930 VOISINS LE BRETONNEUX
827 511 189 RCS Versailles

Modalités spécifiques si existantes⁽¹⁾ clause d'indexation ou «earn-out»

garantie passif/actif

souscription par apport de titres déjà placés dans un PEA

libération partielle du capital

[^] (1) si case cochée, je joins impérativement la lettre d'information correspondante datée et signée, qui m'est remise par mon Agence sur demande.

NATURE DES TITRES

Registre de l'émetteur parts sociales (SARL)
 titres de droit étranger

Nominatif administré par la banque actions (excepté les actions de préférence)
(titres de droit français) certificat d'investissement (CI)

Cette transaction sera réalisée par (cocher la case appropriée et joindre les justificatifs indiqués) :

création de société (projet de statuts)

souscription à une augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription ([bulletin de souscription - pas de procès-verbal d'assemblée car société à capital variable](#))

achat auprès d'un tiers (projet d'acte de cession ou projet d'ordre de mouvement ou projet de déclaration 2759)

exercice de bons de souscription d'actions inscrits dans le PEA-PME avant le 01/01/2014 ([bulletin d'exercice](#))

Je donne l'instruction à la Banque de régler le montant global de la transaction tel que visé ci-dessus, par débit de mon compte espèces PEA, et joins les coordonnées bancaires du bénéficiaire (RIB/IBAN).

Je déclare :

- que les titres dont l'acquisition est envisagée répondent bien aux différents critères et conditions d'éligibilité au PEA fixés par la réglementation applicable (notamment l'article L.221-31 du Code monétaire et financier, consultable sur le site www.legifrance.gouv.fr),
- que la société émettrice satisfait aux conditions prévues à l'article L.221-31 du Code monétaire et financier, à savoir :
 - (1) Elle a son siège en France, dans un Etat membre de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein et
 - (2) Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou à un impôt équivalent (ou elle est une entreprise nouvelle bénéficiant de l'article 44 sexies du Code général des impôts (CGI) ou une société de capital-risque relevant de l'article 208 3° septies du CGI).
- être informé que les titres ne figureront sur mon PEA qu'à réception par la Banque de l'attestation délivrée par la société émettrice certifiant la réalité de l'opération ;
- être informé que la Banque n'est en aucun cas responsable de la vérification des justificatifs transmis, de l'existence le cas échéant de modalités spécifiques ou de leur appréciation, ce qui relève de ma seule responsabilité ;
- être informé que toute indication erronée de ma part dans cette lettre ou non-respect par mes soins des règles fixées par la réglementation pour l'acquisition de titres en PEA m'expose à une remise en cause par l'administration du régime fiscal du PEA ainsi que le cas échéant à des pénalités et intérêts de retard ;
- ne pas posséder et ne pas avoir possédé directement ou indirectement au sein de mon groupe familial (moi-même, mon conjoint, nos ascendants et descendants) plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la société émettrice au moment de l'opération ou à un moment quelconque au cours des cinq dernières années ;
- avoir pris connaissance et accepté les conditions de fonctionnement et la tarification applicable du PEA ouvert auprès de la Banque, lesquelles figurent dans la convention qui m'a été remis lors de l'ouverture du PEA.
- être informé du fait que je suis seul responsable de la valorisation des titres non cotés acquis ou souscrits au sein de mon PEA
- être informé qu'en cas d'opération de cession de titres non cotés avec clause d'indexation ou « earn-out », clause de garantie d'actif ou de passif ou clause de différé de paiement, il m'appartiendra, selon le cas, de porter au crédit du compte espèces de mon PEA les compléments de prix perçus ou bien alimenter préalablement mon compte espèces des montants nécessaires pour couvrir les débits engendrés par l'opération. Je m'engage dans cette hypothèse à me rapprocher de mon agence pour que la documentation appropriée me soit remise afin que le traitement spécifique soit appliqué.

Par ailleurs, je m'engage :

- à effectuer tout acte d'administration ou cession par l'intermédiaire de la Banque et à l'informer sans délai de tout projet de mouvement ou mouvement affectant les titres acquis (nature et date de l'opération, cession, remboursement ou échange, nombre de titres concernés, le cas échéant identité de l'acquéreur), notamment en cas d'acquisition de titres qui me ferait franchir directement ou indirectement le seuil de 25 % tel que mentionné ci-dessus ;
- à donner instruction à la société émettrice de verser sur mon PEA, par l'intermédiaire de la Banque, l'ensemble des produits provenant des titres ci-dessus (revenus, remboursement, produit de cession, etc.) et, le cas échéant, à reverser immédiatement sur mon PEA, par l'intermédiaire de la Banque, tout produit, y compris de cession, que j'aurais reçu directement ;
- à fournir la valorisation des titres préalablement à chaque retrait ou à la clôture du PEA ainsi qu'à toutes dates imposées par la réglementation pour l'application des différents prélèvements.

Je m'engage à obtenir de la société émettrice qu'elle adresse à la Banque l'attestation de propriété établie par ses soins dans un délai de deux mois à compter de la date d'acquisition des titres.

A défaut de réception par la Banque, dans les deux mois d'une opération de souscription*, de l'attestation de propriété établie par la société émettrice, je m'engage à reverser immédiatement sur le compte espèces PEA les sommes initialement prélevées en vue de la souscription. Je reconnais être informé que le défaut de reversement constitue un désinvestissement entraînant la clôture du PEA.

De même, je reconnais que dans le cas d'une opération d'acquisition auprès d'un tiers, le défaut de réception de l'attestation précitée dans les deux mois de l'opération constitue un désinvestissement entraînant la clôture du PEA.

Fait à :

Le :

Signature du Titulaire, précédée de la mention manuscrite « **Je reconnais avoir été informé que le non-respect des conditions de fonctionnement du PEA constitue un manquement entraînant la clôture du plan** »

* Les conditions d'appréciation du délai de 2 mois sont précisées dans le BOI-RPPM-RCM-40-50-60-20120912, § 60 à 80, consultable sur le site internet de l'administration fiscale à l'adresse suivante <http://www.impots.gouv.fr/>

à compléter/signer par le titulaire et à remettre à son Agence

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Banque gérante de votre PEA-PME :

Adresse agence :

Compte PEA-PME n° :

Par la présente, je vous informe de mon intention de procéder à l'acquisition en PEA-PME des titres suivants :

Nombre de titre

Montant global (EUR)

Code ISIN FR0013510740

Désignation de la société émettrice Performance Pierre 5 - Société en commandite par action à capital
(dénomination et siège social) variable minimum de 37.000 euros
21 RUE JACQUES CARTIER - 78930 VOISINS LE BRETONNEUX
827 511 189 RCS Versailles

Modalités spécifiques si existantes⁽¹⁾ clause d'indexation ou «earn-out»

garantie passif/actif

souscription par apport de titres déjà placés dans un PEA

libération partielle du capital

⁽¹⁾ si case cochée, je joins impérativement la lettre d'information correspondante datée et signée, qui m'est remise par mon Agence sur demande.

NATURE DES TITRES

Registre de l'émetteur parts sociales (SARL)

titres de droit étranger

Nominatif administré par la banque actions (excepté les actions de préférence)

(titres de droit français)

certificat d'investissement (CI)

Cette transaction sera réalisée par (cocher la case appropriée et joindre les justificatifs indiqués) :

création de société (projet de statuts)

souscription à une augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription ([bulletin de souscription](#) - pas de procès-verbal d'assemblée car société à capital variable)

achat auprès d'un tiers (projet d'acte de cession ou projet d'ordre de mouvement ou projet de déclaration 2759)

exercice de bons de souscription d'actions inscrits dans le PEA-PME avant le 01/01/2014 ([bulletin d'exercice](#))

Je donne l'instruction à la Banque de régler le montant global de la transaction tel que visé ci-dessus, par débit de mon compte espèces PEA-PME, et joins les coordonnées bancaires du bénéficiaire ([RIB/IBAN](#)).

Je déclare :

- que les titres dont l'acquisition est envisagée répondent bien aux différents critères et conditions d'éligibilité au PEA-PME fixés par la réglementation applicable (notamment l'article L.221-32-2 du Code monétaire et financier, consultable sur le site www.legifrance.gouv.fr),
- avoir vérifié à la date de la présente que la société émettrice satisfait aux conditions prévues aux articles L.221-32-2 et D.221-113-5 du Code monétaire et financier, à savoir :
 - (1) Elle occupe moins de 5000 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2000 millions d'euros. Je suis informé que les données retenues pour apprécier les seuils précités sont celles afférentes au dernier exercice comptable, déposé au greffe du tribunal de commerce ou rendu public par un dispositif équivalent, qui précède la date d'acquisition des titres. *Nota : Lorsque la société émettrice des titres a pour objet principal de détenir des participations dans d'autres sociétés, le respect de ces conditions s'apprécie au niveau de cette société et de chacune des sociétés dans laquelle elle détient des participations.*
 - (2) Elle a son siège en France, dans un Etat membre de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein et
 - (3) Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun ou à un impôt équivalent (ou elle est une entreprise nouvelle bénéficiant de l'article 44 sexies du Code général des impôts (CGI) ou une société de capital-risque relevant de l'article 208 3° septies du CGI).
- être informé et accepter que, dans l'attente de la publication du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts (BOFIP) relatif au PEA-PME, la Banque applique au PEA-PME les mêmes règles que celles prévues par le BOFIP pour le PEA ;
- être informé que les titres ne figureront sur mon PEA-PME qu'à réception par la Banque de l'attestation délivrée par la société émettrice certifiant la réalité de l'opération et l'éligibilité des titres au PEA-PME au jour de la date d'acquisition ;
- être informé que la Banque n'est en aucun cas responsable de la vérification ou de l'appréciation des critères d'éligibilité ou des justificatifs transmis, ce qui relève de ma seule responsabilité ;
- être informé que toute indication erronée de ma part dans cette lettre ou non-respect par mes soins des règles fixées par la réglementation pour l'acquisition de titres en PEA-PME m'expose à une remise en cause par l'administration du régime fiscal du PEA-PME ainsi que le cas échéant à des pénalités et intérêts de retard ;
- avoir pris connaissance et accepté les conditions de fonctionnement et la tarification applicable du PEA ouvert auprès de la Banque, lesquelles figurent dans la convention qui m'a été remis lors de l'ouverture du PEA.
- ne pas posséder et ne pas avoir possédé directement ou indirectement au sein de mon groupe familial (moi-même, mon conjoint, nos ascendants et descendants) plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la société émettrice au moment de l'opération ou à un moment quelconque au cours des cinq dernières années ;
- avoir pris connaissance et accepté les conditions de fonctionnement et la tarification applicable du PEA-PME ouvert auprès de la Banque, lesquelles figurent dans le Contrat qui m'a été remis lors de l'ouverture du PEA-PME.
- avoir été informé du fait que je suis seul responsable de la valorisation des titres non cotés acquis ou souscrits au sein de mon PEA/PME ;
- avoir été informé qu'en cas d'opération de cession de titres non cotés avec clause d'indexation ou « earn-out », clause de garantie d'actif ou de passif
- ou clause de différé de paiement, je devrai, selon le cas, porter au crédit du comptes espèces de mon PEA les compléments de prix que je percevrais ou bien alimenter préalablement mon compte espèces des montants nécessaires pour couvrir les débits engendrés par l'opération. Je devrai me rapprocher de mon agence pour que la documentation appropriée me soit remise afin que le traitement spécifique soit appliqué ;
- avoir été informé des frais de constitution de dossier pour l'affectation de titres non cotés dans un PEA/PEA PME.

Par ailleurs, je m'engage :

- à effectuer tout acte d'administration ou cession par l'intermédiaire de la Banque et à l'informer sans délai de tout projet de mouvement ou mouvement affectant les titres acquis (nature et date de l'opération, cession, remboursement ou échange, nombre de titres concernés, le cas échéant identité de l'acquéreur), notamment en cas d'acquisition de titres qui me ferait franchir directement ou indirectement le seuil de 25 % tel que mentionné ci-dessus ;

- à donner instruction à la société émettrice de verser sur mon PEA-PME, par l'intermédiaire de la Banque, l'ensemble des produits provenant des titres ci-dessus (revenus, remboursement, produit de cession, etc.) et, le cas échéant, à reverser immédiatement sur mon PEA-PME, par l'intermédiaire de la Banque, tout produit, y compris de cession, que j'aurais reçu directement ;
- à fournir la valorisation des titres préalablement à chaque retrait ou à la clôture du PEA-PME ainsi qu'à toutes dates imposées par la réglementation pour l'application des différents prélèvements.

Je m'engage à obtenir de la société émettrice qu'elle adresse à la Banque l'attestation de propriété établie par ses soins dans un délai de deux mois à compter de la date d'acquisition des titres.

A défaut de réception par la Banque, dans les deux mois d'une opération de souscription*, de l'attestation de propriété établie par la société émettrice, je m'engage à reverser immédiatement sur le compte espèces PEA-PME les sommes initialement prélevées en vue de la souscription. Je reconnais être informé que Je défaut de reversement constitue un désinvestissement entraînant la clôture du PEA-PME.

De même, je reconnais que dans Je cas d'une opération d'acquisition auprès d'un tiers, le défaut de réception de l'attestation précitée dans les deux mois de l'opération constitue un désinvestissement entraînant la clôture du PEA-PME.

Fait à :

Le :

Signature du Titulaire, précédée de la mention manuscrite « **Je reconnais avoir été informé que le non-respect des conditions de fonctionnement du PEA-PME constitue un manquement entraînant la clôture du plan** »

* Les conditions d'appréciation du délai de 2 mois sont précisées dans le BOI-RPPM-RCM-40-50-60-20120912, § 60 à 80, consultable sur le site internet de l'administration fiscale à l'adresse suivante <http://www.impots.gouv.fr/>

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER DE SOUSCRIPTION

IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR



Pièce d'identité Recto/Verso en cours de validité (2 pièces pour un résident français de nationalité étrangère).



Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture : téléphone fixe, gaz, eau, etc.).



RIB ou RIB du compte espèces en cas de souscription via un PEA/PEA-PME



En cas de représentation du souscripteur, merci de joindre toute pièces justifiant de la représentation..).



Chèque ou ordre de virement.



PEA/PEA-PME : ordre de virement depuis le compte espèces

Sous réserve d'un dossier complet et régulier, les Actions seront attribuées aux Souscripteurs selon la règle « premier arrivé, premier servi ». La date de réception par le Président d'un dossier de souscription complet fait foi de l'ordre d'arrivée des souscriptions. En cas de dossier incomplet, la date de réception sera réputée être la date de réception de l'ensemble des éléments manquants. Une fois le dossier de souscription complet réceptionné, le Président en accusera bonne réception par envoi au Souscripteur d'un justificatif dans un délai de 15 jours.

INFORMATION SUR VOS DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au règlement européen (UE) 2016/679 sur la protection des données du 27 avril 2016, toutes les informations recueillies dans le présent dossier de souscription sont obligatoires pour la validité de votre investissement. Elles feront l'objet d'un traitement, dont le responsable de traitement est :

PERFORMANCE PIERRE 5 (ci-après la « Société »),
SAS, au capital variable minimum de 37.000 euros,
Siège social : 21 rue Jacques Cartier — 78960 Voisins-le-Bretonneux
Immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 827 490 715,
Représentée par son Président, la société HORIZON ASSET MANAGEMENT.

Dans le cadre de votre relation avec la Société relative à la présente souscription, cette dernière va principalement utiliser vos données pour la passation, la gestion et le suivi de votre investissement directement par la Société et/ou HORIZON AM ou indirectement par le délégué à la protection des données, les sous-traitants et/ou les prestataires. Elle sera également susceptible de les utiliser (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) afin de se conformer aux obligations légales et réglementaires, ou (iv) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein de la Société et/ou HORIZON AM. **Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre** . Le recueil de vos données personnelles est légitime et répond à des obligations réglementaires auxquelles la Société et la société de gestion de portefeuille doivent répondre, conformément aux articles L.561-5 et L.561-10 du Code monétaire et financier.

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (ci-après la « CNIL ») ou la loi.

Toute information que le Souscripteur a fournie ou fournira à la Société et/ou HORIZON AM conformément au présent dossier de Souscription concernant son nom, son domicile et son expérience en matière d'Engagement, est vraie, correcte et complète à la date de la présente souscription ou à la date à laquelle l'information est fournie. Dans l'hypothèse où il y aurait un changement dans ces informations, le Souscripteur adressera immédiatement par écrit à la Société et/ou HORIZON AM un rectificatif ou une modification de l'information concernée.

Le responsable du traitement est légalement tenu de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrions ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre email si vous nous avez écrit un courrier électronique). Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat.

POUR EXERCER VOS DROITS OU POUR TOUTE QUESTION SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (ci-après le « DPO »), désigné par la Société

Par mail : contact@horizon-am.fr

Ou

Par courrier : HORIZON ASSET MANAGEMENT — 21 Rue Jacques Cartier — 78960 Voisins-le-Bretonneux.

Conformément à la réglementation applicable, en plus de vos droits susmentionnés, vous êtes également en droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'information et des Libertés — 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 0.

Pour plus d'informations, consultez notre site internet dédié au RGPD : <https://horizon-am.fr/mentions-legales>

Paraphes